

Grille d'évaluation de la demande complète

Section	Titre	Item présent	Note maximum
1	Généralités		
1,1	Le formulaire correct de subvention a été utilisé.		S/O
1,2	La date limite de soumission a été respectée.		S/O
1,3	Les instructions pour l'élaboration de la demande complète de présentation ont été suivies.		S/O
1,4	La proposition est dactylographiée et est écrite dans un langage admissible pour cet appel.		S/O
1,5	La déclaration du demandeur est remplie et signée (Annexe I).		S/O
1,6	Chaque codemandeur a rempli, signé et soumis le mandat (Annexe J), le cas échéant.		S/O
1,7	Tous les documents exigés ont été soumis.		S/O
1,8	Les éléments principaux présentés dans la note succincte n'ont pas été modifiés.		S/O
2	Éligibilité du demandeur		
2,1	Copie des statuts de l'association du demandeur		S/O
2,2	Liste des dirigeants de l'association du demandeur		S/O
2,3	Relevé d'identité bancaire de l'association du demandeur - compte courant		S/O
2,4	Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du demandeur		S/O
2,5	Copie de la Carte d'Identification Nationale Unique des membres du comité (conseil d'administration) du demandeur		S/O
2,6	Preuve de cofinancement, si applicable		S/O
3	Éligibilité du co-demandeur (s'il y a lieu)		
3,1	Copie des statuts de l'association du co-demandeur		S/O
3,2	Liste des dirigeants de l'association du co-demandeur		S/O
3,3	Copie de la Carte d'Identification Nationale Unique des membres du comité (conseil d'administration) du co-demandeur		S/O

Grille d'évaluation de la demande complète

4	Éligibilité des coûts		
4,1	Le budget est joint, équilibré et présenté dans le format requis et libellé en gourdes et euros.		S/O
4,2	La subvention demandée (montant) est égale ou supérieure au minimum autorisé par la section 2.5 des lignes directrices.		S/O
4,3	La subvention demandée (montant) est égale ou inférieure au maximum autorisé par la section 2.5 des lignes directrices.		S/O
4,4	La subvention demandée en tant que pourcentage du total des coûts éligibles est égale ou inférieure au pourcentage maximal autorisé par la section 2.5 des lignes directrices.		S/O
4,5	La subvention demandée n'a pas été modifiée de plus de vingt pourcent (20%) par rapport au montant demandé au stade de la note succincte de présentation.		S/O
4,6	Les coûts sont compris dans la liste des coûts admissibles.		S/O
5	Éligibilité des actions :		
5,1	Le cadre logique est complété et joint.		S/O
5,2	La durée de l'action est égale ou supérieure au minimum autorisé soit six (6) mois.		S/O
5,3	La durée de l'action est égale ou inférieure au maximum autorisé soit neuf (9) mois.		S/O
6	Capacité financière et opérationnelle		
6,1	Le demandeur possède-t-il une expérience interne suffisante en gestion de projets ?	S/O	/5
6,2	Le demandeur possède-t-il une expertise technique interne suffisante (plus particulièrement, une connaissance des questions/points à traiter) ?	S/O	/5
6,3	Le demandeur possède-t-il une capacité de gestion interne suffisante (notamment au regard du personnel, des équipements et de la capacité à gérer le budget de l'action) ?	S/O	/5
6,4	Le demandeur principal dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes ?	S/O	/5
7	Pertinence des actions :		
7,1	Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à	S/O	/5

Grille d'évaluation de la demande complète

	propositions et aux thèmes / secteurs / domaines spécifiques ou à toute autre exigence spécifique énoncée dans les lignes directrices à l'intention des candidats ? Les résultats attendus de l'action sont-ils alignés sur les priorités définies dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs (section II) ?		
7,2	Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du (des) pays, région (s) cible (s) (y compris la synergie avec d'autres initiatives de développement et absence de double emploi) ?	S/O	/5
7,3	Dans quelle mesure les parties impliquées (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-elles clairement définies et choisies stratégiquement? Leurs besoins (en tant que titulaires de droits et / ou détenteurs d'obligations) et leurs contraintes ont-ils été clairement définis et la proposition les traite-t-elle de manière appropriée ?	S/O	/5
7,4	La proposition contient-elle des éléments particuliers à valeur ajoutée (par exemple, innovation, meilleures pratiques) ? [et les autres éléments supplémentaires indiqués dans les lignes directrices pour les demandeurs]	S/O	/5
8	Conception des actions		
8,1	Quelle est la cohérence de la conception de l'action ? La proposition indique-t-elle les résultats attendus de l'action ? La logique d'intervention explique-t-elle la logique pour atteindre les résultats attendus ? Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les produits et résultats escomptés ?	S/O	/5
8,2	La proposition / cadre logique comprend-elle des références, des objectifs et des sources de vérification crédibles ?	S/O	/5
8,3	La conception reflète-t-elle une analyse robuste des problèmes en jeu et des capacités des parties prenantes concernées ?	S/O	/5
9	Approche de mise en œuvre		
9,1	Le plan d'action pour la mise en œuvre de l'action est-il clair et réalisable? La chronologie est-elle réaliste ?	S/O	/5
9,2	La proposition comprend-elle un système de suivi efficace et efficient ? Une évaluation est-elle prévue (avant, pendant ou / et à la fin de la mise en œuvre) ?	S/O	/5

Grille d'évaluation de la demande complète

9,3	Le niveau d'implication et de participation à l'action du/des codemandeur(s) est-il satisfaisant ?	S/O	/5
10	Durabilité de l'action		
10,1	L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur les groupes cibles ?	S/O	/5
10,2	L'action est-elle susceptible d'avoir des effets multiplicateurs, y compris la possibilité de réplication, la capitalisation de la vulgarisation sur l'expérience et le partage des connaissances ?	S/O	/5
10,3	Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils durables ? - Financièrement (par exemple, financement des activités de suivi, sources de revenus pour couvrir tous les coûts d'exploitation et de maintenance futurs) - Institutionnellement (les structures permettront-elles de pérenniser les résultats de l'action à la fin de l'action? Y aura-t-il «appropriation» locale des résultats de l'action ?) - Au niveau politique (le cas échéant) (quel sera l'impact structurel de l'action - par exemple, législation améliorée, codes de conduite, méthodes) - Au niveau environnemental (si applicable) (l'action aura-t-elle un impact négatif / positif sur l'environnement ?)	S/O	/5
11	Budget et rapport coût-efficacité de l'action		
11,1	Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ?	S/O	/5
11,2	Le budget est-il convenablement conçu et réaliste par rapport aux activités envisagées et à la réalité du marché ? Le cofinancement est-il assuré?		/5
11,3	Le ratio entre les coûts estimés et les résultats escomptés est-il satisfaisant ?	S/O	/10
12	Autres		
12,1	Le plan de communication met-il en valeur la contribution du programme et de ses bailleurs (Union européenne et le GAFE-Haïti)?	S/O	/5
12,2	Dans quelle mesure la conception globale de l'action est-elle cohérente, avec un budget (moyens humains, matériels et financiers), des activités et des résultats réalistes?	S/O	/5
12,3	Dans quelle mesure la proposition tient compte des facteurs	S/O	/5

Grille d'évaluation de la demande complète

	externes (risques et hypothèses), Est-ce que les mesures de mitigation prévues sont adéquates?		
	Note totale maximale	S/O	/120
	Présence de tous les critères		S/O

Si la note totale pour la section 6 (Capacité financière et opérationnelle) est inférieure à 12, la demande est rejetée. De même, la demande est rejetée si au moins une des sous-sections de la section 6 reçoit la note de 1.

Si le demandeur chef de file fait une demande sans codemandeur, la note pour le point 9.3 sera de 5.

Sélection provisoire

Après l'évaluation, un tableau est établi, reprenant l'ensemble des demandes classées suivant la note qu'elles ont obtenue. Les demandes ayant obtenu la meilleure note sont provisoirement sélectionnées jusqu'à épuisement du budget disponible pour le présent appel à propositions. Le jury va voir à s'assurer d'une subvention par communes dans les six (6) communes mentionnées.

En outre, une liste de réserve est établie suivant les mêmes critères. Cette liste sera utilisée si d'autres fonds deviennent disponibles pendant sa période de validité.